

Putéo*liens*

N°10

Chers jeunes Putéoliens,

Le marché du travail, malgré le contexte actuel, offre de nouvelles opportunités liées à l'émergence de secteurs porteurs tels que l'environnement, qui propose des perspectives de développement intéressantes. Pour s'orienter, autant choisir la bonne voie en déterminant son choix par rapport à ce facteur de croissance. Ce numéro de Putéo-liens vous présente les clés pour intégrer cette filière, témoignage à l'appui.

Si votre choix se porte sur les métiers de l'animation, le Bureau Information Jeunesse et la Mission locale vous proposent leurs conseils pour passer le BAFA, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. Ce diplôme permet d'encadrer enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs. La condition ? Avoir 17 ans révolus au premier jour de formation.

Le jour de l'entretien approche, la Mission locale vous accompagne à cette étape du recrutement à travers son atelier « Image de soi ». Une consultante vous prodigue ses conseils de présentation pour que la première impression du recruteur vous soit favorable. Ces séances vous aident à adapter votre attitude générale (gestuelle, langage, intonations, tenue vestimentaire) à la situation de l'entretien d'embauche.

Le nouveau statut de l'auto-entrepreneur vous tente pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale, à titre principal ou complémentaire ? Depuis le 1^{er} janvier 2009, il a fait bondir en France le nombre de créations d'entreprises. Pour mieux comprendre l'auto-entreprise, suivez les questions/réponses en pages 14 et 15 de ce numéro.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Bien à vous

Votre Maire,



Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Député des Hauts-de-Seine



Journal de la Mission Locale et du BIJ

*Chaque enfant
qu'on enseigne
est un homme
qu'on gagne*

Victor Hugo

Sommaire

Pages 2 à 4

Les métiers de l'environnement

Page 5

Les énergies renouvelables : un réservoir d'emplois

Page 6 et 7

Rencontre avec Laura Ruccolo, concepteur-paysagiste DPLG

Pages 8 et 9

Préparez le BAFA

Page 10 et 11

Atelier « Image de soi »,
présentation et rencontre avec Julie Lhote

Page 12 et 13

Interview de Abderrahim Lyakoubi

Page 14 et 15

L'auto-entreprise, une nouvelle chance, un nouveau départ !

Page 16

Calendrier de la Mission locale

LES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

Peut-on réellement parler des métiers de l'environnement ? Quelle parenté entre le rippeur, qui ramasse les poubelles, l'urbaniste, l'écotoxicologue, le garde forestier ou l'éducateur à l'environnement ? Réponse : ils gagnent tous leur vie en préservant l'environnement.



Depuis l'émergence, dans les années 70, d'une conscience environnementale et l'essor plus récent du concept de développement durable, les « métiers de l'environnement » connaissent un fort engouement auprès des jeunes. Mais ces métiers sont mal connus.

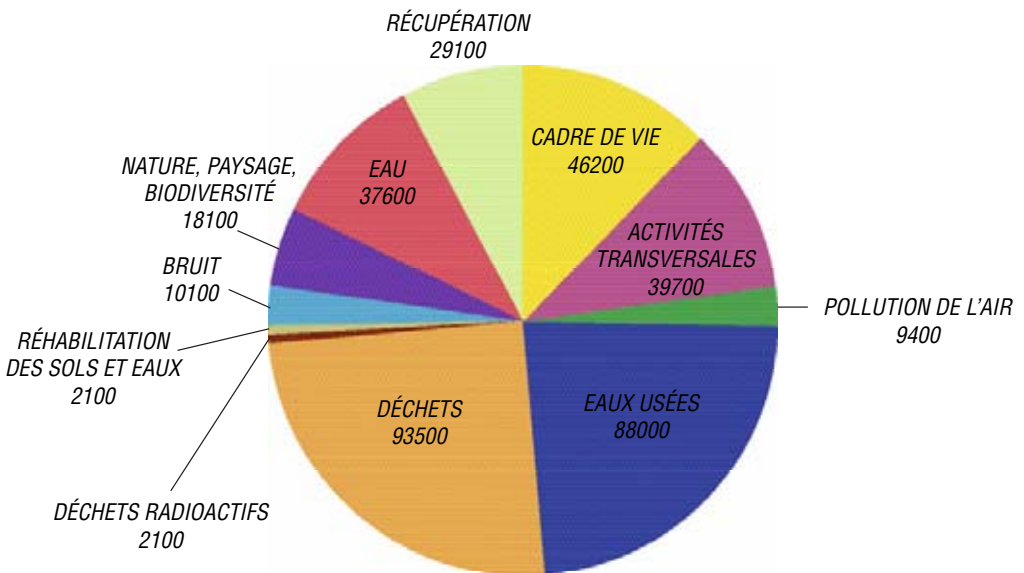
L'environnement n'est pas une discipline, ni même un domaine d'activité ; il est indispensable de le définir en le distinguant en particulier de la nature : si l'on compte aujourd'hui quelque 375 000 « emplois environnements », seuls 3 000 concernent la gestion des espaces naturels (parcs, réserves...).

De plus, l'environnement est un champ très jeune, composé

de métiers classiques mais aussi d'emplois émergents. Une partie des métiers de l'environnement de demain n'existe pas encore...

Près de 50 % des emplois se situent dans les domaines de l'eau et des déchets. Cet état de fait témoigne qu'en matière d'environnement, c'est essentiellement la législation qui participe à la création d'emploi. Dans ces deux domaines, des lois importantes ont été votées qui ont imposé aux collectivités locales, en particulier la création d'équipements et de services avec de nombreux emplois à la clé.

LES EMPLOIS ENVIRONNEMENT PAR DOMAINE EN 2006



Source : Ifen, rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2008.

LES 5 GRANDS SECTEURS

On classe traditionnellement les missions environnementales en cinq grandes catégories :

La protection et la gestion des espaces et espèces naturels

Assurés par l'État et par des associations spécialisées, ces métiers de la nature sont ceux auxquels on pense spontanément, mais ne représentent qu'une faible proportion des emplois environnement. On retrouve dans ce secteur les emplois des parcs naturels, de la forêt, de la rivière...

Exemple de métiers : agent de l'Office Nationale des Forêt, gardien de square.

La prévention et le traitement des pollutions et des nuisances

On retrouve dans ce secteur une bonne partie des emplois liés à l'eau et aux déchets, mais aussi la recherche de technologies permettant de réduire les nuisances des entreprises, à travers une prise en compte en amont, comme l'éco-conception.

Exemple de métiers : agent d'hygiène et de décontamination, agent de qualité de l'eau, recycleur.

L'aménagement du territoire et du cadre de vie

Qu'il s'agisse de la construction des infrastructures ou de l'entretien des espaces verts, les collectivités développent, en fonction de leurs compétences, des emplois contribuant à la gestion d'un environnement de plus en plus urbain. Le secteur privé développe aussi des activités dans le paysage et les espaces verts.

Exemple de métiers : paysagiste, urbaniste.

La protection de l'Homme, l'hygiène et la sécurité

Depuis la prise de conscience du lien fort existant entre qualité de l'environnement et santé publique, de nombreux emplois se sont créés dans le domaine sanitaire, la protection contre la radioactivité ou l'amiante, le suivi de la qualité de l'air ou des aliments. La demande sociale croissante de sécurité et la recherche du risque zéro devraient amener une poursuite du développement de ce secteur.

Exemple de métiers : technicien en qualité de l'air, ingénieur analyste de l'air.

La gestion sociétale de l'environnement

Dans cette catégorie, on retrouve les emplois liés à la sensibilisation, à l'éducation à l'environnement, mais aussi le droit et le conseil environnemental. Ces emplois sont développés par différents types de structures, l'éducation étant plutôt du ressort des associations et des collectivités locales, la législation intéresse quant à elle fortement les entreprises ; on retrouve aujourd'hui la mise en place des politiques globales de développement durable à travers l'Agenda 21 ou la responsabilité sociétale des entreprises par exemple.

Exemple de métiers : chargé de mission en développement local, conseiller en environnement.



LES ENERGIES RENOUVELABLES : UN RESERVOIR D'EMPLOIS



La lutte contre le changement climatique va devenir une nouvelle manne d'emplois d'après le syndicat des énergies renouvelables, qui prévoit la création de 75 000 postes dans ce domaine (bois-énergie, éolien, biocarburants...) d'ici 2010.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), quant à elle, estime à près de 80 000 le nombre actuel d'employés affectés aux travaux de rénovation dans le bâtiment en lien avec la maîtrise de l'énergie : chauffage, isolation, pose des fenêtres et fabrication d'équipements comme des appareils de chauffage.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.reseau-tee.net

www.ecometiers.com

www.cpie.fr

www.espaces-naturels.fr/metiers

www.envirojob.fr

Sources :

Orientations Magazine N°36 janvier/mars 2008

Fiche CIDJ N°2.8792 « Les métiers de l'environnement »

Mai 2008

www.ecometiers.fr

TÉMOIGNAGNE DE LAURA RUCCOLO, 24 ANS

CONCEPTEUR PAYSAGISTE DPLG*



Jeune diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

Quel a été votre parcours scolaire et universitaire avant d'intégrer l'E.N.S.P. de Versailles ?

Titulaire d'un Baccalauréat Technologique Arts Appliqués, je me suis orientée vers un BTS Design d'Espaces au Lycée Olivier de Serres, Paris XI^{ème}.

Quelles sont les modalités d'accès à cet établissement ?

Après un Bac +2, il faut passer un concours d'entrée qui comprend :

- une épreuve d'admissibilité consistant en une épreuve écrite.
- Une épreuve d'analyse et d'expression plastique à partir d'un site.
- Une épreuve orale d'admission qui est un entretien argumenté avec le jury

Pour plus d'informations sur cet établissement, consulter le site :

www.versailles.ecole-paysage.fr

Pourquoi avez-vous choisi cette formation ?

- La scolarité est organisée sur 4 ans ; elle privilégie une pédagogie de projet en atelier. Encadrée par des enseignants et des professionnels, les élèves y développent leur esprit d'analyse et leur capacité à concevoir un projet de paysage personnalisé, cohérent et contextualisé.
- La localisation géographique : les Jardins de Versailles, le Potager du Roi (où l'on possède des terrains d'expérimentation : sculptures, plantations)
- L'enseignement est dispensé par des professionnels
- La mise en place d'un tutorat : l'école a trente ans d'existence
- De multiples partenariats sur le plan national et international : établissements, entreprises, collectivités locales.

Quelles matières étudiez-vous ?

Nous étudions l'histoire des jardins, les arts plastiques, les sciences humaines (ethnologie, sociologie, philosophie), l'écologie et mettons en place des projets professionnels (travail de conception) et conférences thématiques.

* DPLG : DIPLOMÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Pouvez-vous décrire la journée type d'un paysagiste ?

Le quotidien d'un paysagiste n'est jamais identique. En mission d'étude générale ou de conseil, le paysagiste DPLG participe comme expert ou médiateur spatial aux études d'environnement et de programmation, notamment dans les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, les chartes et les plans de paysage, la protection et la mise en valeur des espaces naturels, les infrastructures.

En mission opérationnelle, le paysagiste conçoit et assure la maîtrise d'œuvre complète de projets d'aménagement de l'espace, par exemple dans les domaines suivants : l'espace public urbain, les parcs et les jardins, les quartiers d'habitation. Aussi, il est amené à travailler avec des horticulteurs ou des pépiniéristes.

Comment intégrer les concepts de développement durable et d'Agenda 21 dans son cadre de travail ?

L'application de la loi va se faire dès le départ, la connaissance des territoires et le respect des écosystèmes sont des lignes directrices incontournables.

Comment rechercher un emploi dans ce secteur ?

Plusieurs orientations sont possibles :

- Les agences de paysage et d'architecture
- Les collectivités locales
- Les concours ou appels d'offre
- Créer son entreprise dans ce domaine

*Contact utile : Fédération Française du Paysage
4, rue Hardy 78000 Versailles 01 30 21 47 45
[http : www.f-f-p.org](http://www.f-f-p.org)*

Quelles sont vos perspectives professionnelles ?

Quand on a nos propres idées et que l'on veut faire ce qui nous plaît, je suis d'avis à former une petite équipe pour créer sa propre activité.

Quelles sont les qualités requises pour exercer ce métier ?

- Aimer vivre au grand air (le paysagiste est très souvent sur le terrain),
- Aiguiser sa curiosité, s'intéresser aux plantes, à leur histoire. Aimer dessiner,
- Avoir une bonne capacité d'adaptation, le sens du contact et de la persuasion.

Le jargon de ce métier ?

Etre charrette : travailler jour et nuit pour remettre à temps un projet urgent.

Sous-cul : plan de base à partir duquel un paysagiste réalise un projet.

Rendu : plan final d'un projet destiné au client.

PREPAREZ LE BAFA

Vous souhaitez travailler cet été comme animateur socio-culturel ? Pensez à passer votre BAFA !



Qu'est-ce-que le BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme non professionnel délivré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Il permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Il peut également être demandé pour certaines professions de la petite enfance.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectif de vous préparer à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Comment vous inscrire en formation ?

Vous devez avoir 17 ans révolus au premier jour de la session de formation. La Mission locale et le Bureau Information Jeunesse peuvent vous fournir la liste des organismes habilités assurant la formation du BAFA. Vous devez également vous inscrire auprès de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du lieu où vous résidez. Lors de votre inscription, un livret de formation vous sera remis.

Quel sera votre parcours de formation ?

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- Une session de formation générale qui dure 8 jours. Elle vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation en étudiant les classes d'âge que vous aurez à encadrer : petite enfance (- de 7 ans), enfance (6-12 ans) et adolescence (12-17 ans).

Si vous avez obtenu des résultats satisfaisants, vous obtenez la qualité d'animateur stagiaire et pouvez continuer votre formation.

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de votre session de formation générale et le premier jour de votre stage pratique (sauf dérogation accordée par le directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative)

- Un stage pratique de 14 jours, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation. Il se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré.
- Vous devez choisir entre une session d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours.

La session d'approfondissement vise à développer les connaissances sur un type d'animation ou de public (par tranche d'âge par ex). La session de qualification permet d'acquérir ou de reconnaître une compétence technique dans un domaine spécialisé de l'animation (activités scientifiques, sportives par exemple). La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Comment obtenir votre BAFA ?

Votre livret de formation fourni par la DDJS doit être complété par les organismes qui vous prennent en charge à la fin de chacune des étapes de la formation. Pour obtenir votre diplôme, vous devez alors adresser ces certificats de stage à la DDJS où chaque dossier est examiné par un jury qui propose qu'il soit reçu, ajourné ou refusé. Le candidat reçu est diplômé du BAFA, celui ajourné dispose d'un an pour recommencer les sessions ou stage jugés insuffisants, le candidat refusé doit recommencer l'ensemble de la formation.

Comment obtenir une aide financière pour votre formation ?

Afin de faciliter et démocratiser l'accès aux formations préparant au BAFA, différentes aides financières sont susceptibles d'être versées sous conditions par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, la CAF, le Conseil général,...

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les jeunes déscolarisés,

*venez rencontrer un conseiller professionnel de la Mission locale de Puteaux
au 10 rue Voltaire, sur rendez-vous au 01 45 06 93 60*

Pour les jeunes scolarisés ou étudiants,

*adressez-vous au Bureau Information Jeunesse de Puteaux
au 4 rue Marcelin Berthelot, au 01 41 02 95 53*

Plus d'informations sur : www.jeunesse-sports.gouv.fr

AMÉLIORER L' « IMAGE DE SOI »

La Mission locale Rives de Seine a mis en place depuis le mois de septembre un atelier « image de soi ». L'objectif est que le jeune puisse prendre conscience de l'image qu'il renvoie aux autres et travailler son image pour se préparer au mieux aux entretiens d'embauche.

INTERVIEW DE JULIE LHOUE



Consultante en Image Personnelle et Professionnelle Mission Locale Rives de Seine

Quel est l'objectif de l'atelier « Image de soi » ?

Que ce soit dans le domaine privé ou professionnel, la première image que l'on donne de soi c'est son apparence. L'impact de cette première image est incontournable et souvent déterminant. L'atelier « Image de soi » permet aux jeunes de prendre conscience de l'importance de la première impression lors d'un entretien d'embauche.

L'objectif est de rendre positif cet impact par leur apparence ; les vêtements, le style mais aussi les codes du savoir-vivre vestimentaire et comportemental ; les attitudes, la gestuelle, le langage, les intonations...

Comment est-il organisé ?

Il réunit 6 à 8 jeunes hommes et jeunes filles durant une journée complète. La journée de formation se déroule sous la forme de discussions, d'échanges, d'apports personnels mais aussi de jeux de rôle, de simulations d'entretiens... le tout dynamisé par le groupe.

En offrant aux jeunes le déjeuner, la Mission locale nous permet de profiter d'un moment d'échange et de communication moins formel et très enrichissant.

A travers quels types d'exercices travaillez-vous « l'image de soi » des jeunes ?

Dans un premier temps, avec l'atelier « Retour d'image », au travers du regard des autres participants, chacun découvre l'impact de son image, ses particularités physiques, vestimentaires et comportementales, ses points forts et ses points faibles. Ces derniers sont des axes à améliorer et chacun, grâce à la dynamique du groupe, se fixe alors des objectifs pour y parvenir.

Dans un deuxième temps, des jeux de rôle mettant en scène un entretien d'embauche permettent à chaque jeune d'être à son tour candidat ou recruteur.

Lorsqu'ils sont candidats, ils peuvent aussitôt appliquer les conseils reçus, les attitudes et comportements sont recadrés par les participants.

Lorsqu'ils sont recruteurs, les jeunes prennent alors conscience de l'importance de l'image du candidat dans leur choix de l'embaucher ou pas !

Comment les jeunes se prennent-ils au jeu de cet atelier ?

En ce qui concerne l'atelier « Retour d'image », les jeunes découvrent avec surprise et souvent avec plaisir des qualités qu'ils ignoraient dégager. Cela renforce leur confiance. Parce qu'ils peuvent gagner en assurance et en crédibilité, ils acceptent d'entendre les points à améliorer. Ils sont très à l'écoute de ce qui peut leur apporter une aide et les valoriser.

Quant à la simulation d'entretien d'embauche, cet exercice leur permet, en s'entraînant, de gagner en présence, en crédibilité et en confiance. Ils comprennent aussi et acceptent mieux les exigences et les attentes du recruteur. D'ailleurs, ils sont souvent très exigeants lorsqu'ils recrutent à leur tour !

Quel est l'apport de cet atelier pour les entretiens d'embauche ?

Les jeunes réalisent que dans l'univers professionnel, aujourd'hui encore plus qu'hier, l'apparence peut détourner l'attention de son interlocuteur : certains d'ailleurs comprennent mieux un échec lors d'un précédent entretien d'embauche.

Cette journée leur permet de découvrir la dynamique vestimentaire et comportementale adaptée à l'environnement professionnel ou à leur propre objectif professionnel. Ils réalisent également qu'ils peuvent prendre le pouvoir sur l'apparence qu'ils dégagent et donc se donner le maximum de chance de réussite face au regard du recruteur.

AMÉLIORER L' « IMAGE DE SOI »

Témoignage d' Abderrahim Lyakoubi, un participant



Putéo-liens : Qui vous a parlé de l'atelier «Image de soi » ?

Abderrahim Lyakoubi : Ma conseillère à la Mission locale.

P-I : Pourquoi avez-vous accepté de participer à cet atelier ?

A. L. : Pour savoir comment se présenter à un patron, à un entretien.

P-I : Comment s'est déroulé l'atelier ?

A. L. L'atelier s'est déroulé sur une journée. Il y a eu différents exercices. Le matin, nous nous sommes présentés chacun notre tour en précisant notre parcours et le type d'emploi et de poste que nous recherchions. Ensuite, chaque personne à tour de rôle est sortie de la salle pour rentrer devant tout le reste du groupe. Chaque personne du groupe devait alors commenter la tenue vestimentaire et le comportement de la personne. L'après-midi, nous avons cherché six qualificatifs qui, pour nous, définissaient chaque personne du groupe (timide, sérieux, calme, turbulent, moqueur...), puis nous avons repris cela avec la formatrice, qui nous a donné des conseils sur notre tenue en générale : les habits à porter, les couleurs qui nous vont le mieux et le comportement à adopter à l'entretien.

P-I : Qu'avez-vous apprécié lors de l'atelier ?

A. L. J'ai apprécié cet atelier car j'ai réussi des choses importantes comme ma présentation devant les patrons. J'ai essayé d'être plus à l'aise, de mettre en pratique les conseils donnés.

P-I : Qu'avez-vous le moins apprécié ?

A. L. Tout s'est bien passé. Mais je n'aime pas qu'on me dise toujours de parler plus fort, Je suis comme ça, c'est ma nature.

P-I : Est-ce que certaines étapes ont été difficiles ?

A. L. Non, j'étais à l'aise dans le groupe, les gens étaient sympas.

P-I : Que vous a apporté l'atelier ?

A. L. Cet atelier m'a beaucoup aidé à me présenter lors des entretiens. J'ai pu changer des choses. Par exemple pendant l'entretien avec Quick, j'ai essayé d'être à l'aise, souriant et de faire attention à regarder la personne dans les yeux. Dans mon pays, on ne regarde pas son patron dans les yeux, c'est un manque de respect alors qu'ici c'est le contraire. L'atelier m'a permis de travailler sur ça. J'ai également eu des conseils sur ma tenue vestimentaire, sur les couleurs qui me vont le mieux comme le noir, le bleu et le blanc.

P-I : Avez-vous changé certaines choses depuis l'atelier ?

A. L. Oui. J'ai essentiellement changé mon regard, je fais attention à regarder mes interlocuteurs dans les yeux. J'ai également changé mes vêtements. Avant je portais beaucoup de jaune, de rouge. Maintenant, je porte surtout du noir et du blanc.

P-I : Conseilleriez-vous cet atelier à d'autres jeunes ?

A. L. Oui. Pour se rendre compte de l'image qu'on donne aux autres. Pour que les autres arrivent à faire ce que j'arrive à faire maintenant : bien me présenter et être plus à l'aise lors d'entretiens, lors de mes démarches.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

***Mission locale Rives de Seine
Antenne de Puteaux • 10 rue Voltaire 92800 Puteaux***

***Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30***

***01 45 06 93 60
www.ml-rivesdeseine.org***

L'AUTO-ENTREPRISE : UNE NOUVELLE CHANCE, UN NOUVEAU DÉPART !



Le nouveau statut de l'auto-entrepreneur entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009 en France a fait bondir le nombre de créations d'entreprises. Selon des chiffres publiés le 26 février 2009 par l'Institut national des statistiques (I.N.S.E.E.) le chiffre a augmenté de 34,7% en janvier par rapport à décembre pour atteindre un record de 33 624 créations.

Pour mieux comprendre l'auto-entreprise, suivez ces questions/réponses :

Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?

Il s'agit d'une personne qui souhaite créer une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale, à titre principal ou complémentaire, et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas en 2009 :

- 80 000 euros HT pour une activité d'achat/revente, de vente à consommer sur place et de prestation d'hébergement.
- Et 32 000 euros HT pour les prestations de service

L'auto-entreprise bénéficiera :

- D'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans.
- D'une exonération de TVA
- D'un régime micro-social simplifié
- Et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié et d'une exonération temporaire de la taxe professionnelle

Qui peut devenir auto-entrepreneur ?

Tous les Français, sans exception, peuvent devenir auto-entrepreneurs ! Que ce soit à titre principal pour, par exemple, créer sa première activité en même temps que ses études, pour un demandeur d'emploi qui veut se lancer ou à titre complémentaire pour un salarié du secteur privé, un fonctionnaire ou un retraité qui souhaite développer une activité annexe en complément de son salaire, de son traitement ou de sa retraite.

3 – Comment se déclarer auto-entrepreneur ?

En effectuant une simple déclaration d'activité auprès du Centre de Formalité des Entreprises (C.F.E)

- Si vous exercez une activité commerciale auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Si vous exercez une activité artisanale, auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Si vous exercez une activité libérale, auprès de l'URSSAF

Vous pourrez également effectuer cette déclaration sur Internet à partir du site www.lautoentrepreneur.fr

Quel est le régime de l'auto-entrepreneur au niveau des cotisations sociales ?

C'est un régime simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales qui ouvre des droits à l'assurance maladie et à la retraite. Il s'adresse à tous les auto-entrepreneurs. Chaque mois ou chaque trimestre, selon votre choix, vous payerez des cotisations sociales en fonction des recettes encaissées au cours de la période retenue.

Pour estimer le montant de vos charges, consultez le site Internet de l'Agence pour la Création d'Entreprises (A.P.C.E.) : www.apce.com

Quelles sont mes obligations fiscales ?

En tant qu'auto-entrepreneur, vous serez obligatoirement soumis au régime fiscal de la micro-entreprise. A ce titre, vous ne facturez pas de T.V.A. et vous serez redevable de l'impôt sur le revenu.

Quelles sont mes obligations comptables ?

Elles sont allégées. L'ensemble des pièces et des justificatifs d'achat, ventes et prestations de service devra être conservé.

En tant qu'auto-entrepreneur, puis-je protéger mes biens personnels des risques liés à l'activité ?

Oui, en effectuant devant un notaire une déclaration d'incessabilité non seulement de votre résidence principale mais également de tous les biens composant votre patrimoine immobilier non affectés à votre usage professionnel.

Si mon chiffre d'affaires dépasse le seuil, que se passe-t-il ?

Vous pourrez continuer à bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise pour la fin de l'année civile en cours et l'année suivante si votre chiffre d'affaires HT ne dépasse pas 88 000 euros pour une activité d'achat/revente, de vente à consommer sur place et de prestation d'hébergement, ou 34 000 euros pour une activité de services. Pendant cette période, vous continuez à bénéficier de la dispense d'immatriculation au RCS et au RM, et des régimes micro-social et micro-fiscal simplifiés (versement libératoire de l'impôt sur le revenu).



LE CALENDRIER DE LA MISSION LOCALE MAI 2009

12 mai

Atelier Site ANPE

Initiation au site internet ANPE, création de son compte, et optimisation de sa recherche d'emploi sur le site.

13 mai

Forum pour l'Emploi des Jeunes

Venez retrouver les jobs d'été, de stages et d'alternance, et rencontrer les professionnels de l'accueil et de l'animation à la Mairie de Puteaux.

Responsable des publications

Jean-Baptiste Cavallini

Rédactrice en chef

Alexandra Garih-Delbecque

Rédacteurs pour le BIJ

Garance Alloun, Ousmane Seck,
Virginie Tourneux et Frej Sghaier

Rédacteurs pour la Mission locale

Fernando Garcia et Marie Valence

Maquettiste

Karine Costa